

I – Ecriture opérationnelle

En raison du développement des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, il a semblé utile d'introduire cette fiche spécifique. Afin de garantir l'équilibre de la fertilisation, des doses plafond ont été définies par catégories d'espèces.

Ces doses correspondent à un apport d'azote maximum. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Elles sont exprimées en kg d'azote efficace par an et totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique et d'engrais minéral.

Le calcul prévisionnel de la dose d'azote, et son enregistrement dans le plan de fumure, se fait **au moment du semis ou de la plantation.**

II – Doses plafond

Espèce	Dose annuelle plafond azote
lavandin	60
pavot oeillette	100
lavande	60
sauge sclarée	60
basilic	180
camomille romaine	60
cassis	60
chardon Marie	60
coriandre	140
estragon	150
ginkgo	180
menthe poivrée	260
persil	320
thym	160
aneth	120
cerfeuil	200
ciboulette	300
fenugrec	40
mélisse officinale	200
origan sp.	140
psyllium	60
romarin	100
sauge officinale	100
valériane officinale	60
verveine	85

Source : ITEIPMAI, 2012 sauf verveine : *guide plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Edition 2012, Chambre régionale de la Drôme*